

REGLEMENT DE L'OPERATION PARRAINAGE PAR WIDGET

Article 1

La société RueDuCommerce, Société Anonyme au capital de 2 735 377 euros immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B422797720, dont le siège social est situé au 44/50 avenue du Capitaine Glarner 93 585 Saint Ouen Cedex, propose en permanence sur le site ruedocommerce.com une opération parrainage par widget.

Article 2

Cette opération est réservée à tous les webmasters (clients RueDuCommerce ou non) et désireux d'y participer. Par webmaster on entend toute personne physique majeure, détenant un site personnel ou professionnel, demeurant en France métropolitaine, et ayant un compte client sur le site RueDuCommerce.com.

Article 3 : Modalités

Pour participer, le webmaster doit relayer sur son site (ou blog) un widget Parrainage RueDuCommerce destiné à ses internautes. On entend par PARRAIN Widget tout site ou blog relayant le widget parrainage RueDuCommerce qui aura réussi à amener au moins un filleul. Le parrain doit obligatoirement détenir un compte client sur RueDuCommerce.com. La création de ce compte peut se faire sans obligation d'achat.

To

du parrain sera considéré comme étant FILLEUL de ce site/blog, à condition de remplir les conditions du présent règlement.

Le client qui passera sa première commande sur le site www.ruedocommerce.com et ayant transité par le site Pour utiliser son code de réduction, le filleul devra saisir celui-ci dans le champ prévu à cet effet lors de l'enregistrement de sa commande (création d'un compte client indispensable à la prise de commande sur le site RueDuCommerce.com). Seules les commandes validées seront prises en compte dans le comptage des filleuls pour le parrain. RueDuCommerce se réserve le droit de valider ou non tout parrainage.

Article 4 : Dotations

Le code-filleul permet à l'internaute de bénéficier de manière immédiate de la remise sur sa première commande. L'obtention des cadeaux parrain n'est pas automatique.

Pour obtenir ces gains, le parrain doit en [faire la demande](#) sur le site www.ruedocommerce.com dans son Espace Widget ou sur widget.parrainage@ruedocommerce.com.

4a. Parrain.

En fonction de son nombre de filleuls validés par RueDuCommerce, le parrain choisit lui-même son cadeau :

- à partir du 1er filleul : un bon d'achat de 10 euros* applicable sur une nouvelle commande et valable sur les produits High-tech uniquement pour un paiement par carte bancaire hors frais de port, Contrat Or, Services et Electro-Ménager pour une période de 2 mois, sans montant minimum d'achats.

- à partir de 5 filleuls : un téléphone d'une valeur de 35 euros*

- à partir de 10 filleuls : un GPS d'une valeur de 80 euros*

- à partir de 50 filleuls : un netbook d'une valeur de 300 euros*

- pour 100 filleuls : un combiné TV Home Cinéma d'une valeur de 600€* (Offre valable dans la limite de 100 filleuls par parrain)

*Valeur approximative, soumise à variation

4b. Filleul.

A l'occasion de sa première commande, tout filleul pourra bénéficier d'une réduction immédiate de 7 euros TTC. Pour en bénéficier, il lui suffit de saisir le code filleul8 dans le champs prévu à cet effet lors de l'enregistrement de sa commande.

Article 5

L'opération s'applique pour un site/blog représenté par une personne physique. Il ne pourra être désigné qu'un seul filleul au sein d'un même foyer (même nom, même adresse). Le filleul doit avoir une adresse de facturation et une adresse de livraison différentes de celles de son parrain et de ses autres filleuls. Une seule commande par filleul sera prise en compte pour l'attribution de la dotation du parrain. Ne sera considéré comme filleul que l'utilisateur final du produit. Le filleul doit utiliser un moyen de paiement qui lui est propre (si le filleul utilise la même carte bancaire que son parrain, le parrainage ne sera pas pris en compte). Il est interdit pour le parrain, de se parrainer soit même, en se créant deux comptes clients distincts.

Seront exclues les livraisons au compte de tiers et les commandes artificielles destinées à gonfler le nombre de filleuls (cf commandes de produits d'intégration pour le montage de PC, etc...).

La validation définitive des filleuls ne se fait qu'au moment de l'attribution des cadeaux.

RueDuCommerce se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Les participants à cette opération (parrains et filleuls) doivent autoriser toutes vérifications concernant la validité de leur parrainage. Si après vérification, des éléments litigieux subsistent, la validation pourra être refusée. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 6 : Attribution des dotations.

Pour recevoir son cadeau, chaque parrain ayant participé à l'opération doit en faire la demande en remplissant le

formulaire correspondant au cadeau qu'il désire recevoir. Il recevra un cadeau correspondant au nombre de ses filleuls validés.

Article 7 : Valeur des dotations.

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente. Les dotations seront envoyées aux gagnants sous 3 semaines, par voie postale aux frais de RueDuCommerce, à l'adresse mentionnée par le client lors de sa demande.

Article 8 : Réclamations.

Les dotations ne pourront être ni échangées ni faire l'objet du versement de leur contre valeur en espèces. Aucune réclamation, aucun recours relatif à ces dotations ou à leur attribution ne pourront être adressés à RueDuCommerce.

Article 9

RueDuCommerce se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigeaient; sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

Article 10

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les participants autorisent expressément RueDuCommerce à publier leurs coordonnées sur le site ruedocommerce.com et dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération de parrainage sans que cette publication puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la dotation gagnée.

Article 11

Le règlement de cette opération peut être consulté en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur les sites ruedocommerce.fr et ruedocommerce.com aux pages réservées aux filleuls et parrains, ou obtenu, sur simple demande écrite adressée par courrier à l'attention de RueDuCommerce " Opération Parrainage" à l'adresse suivante : 44/50 avenue du capitaine Glarner 93 585 St Ouen Cedex.

Article 12

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : RueDuCommerce, Service Marketing Client, Opération de Parrainage, 44-50 avenue du Capitaine Glarner, 93585 Saint-Ouen Cedex.

Les adresses électroniques communiquées dans le cadre de l'envoi de votre message de parrainage ne seront pas conservées, ni transmises à des tiers. Vos filleuls ne recevront aucun courrier électronique non sollicité de notre part.

Article 13

Le spamming (envoi de mails non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est formellement déconseillé pour le bon déroulement de l'opération. RueDuCommerce se réserve le droit d'exclure définitivement de l'opération tout utilisateur qui lui sera signalé comme ne respectant pas cette règle.